



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 93484

Texte de la question

M. Paul Giacobbi appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les propositions en vue de la fixation du *numerus clausus* « médecine » pour 2005-2006 concernant la faculté de Corte et ses conséquences à la fois sur l'avenir de cet enseignement et sur les effectifs de médecins notamment en milieu rural. En effet, le *numerus clausus* à Corte est inférieur de moitié à celui proposé et à ce qu'il était logique d'accorder eu égard à la population locale et au nombre d'étudiants. Dans un contexte global de pénurie de médecins en milieu rural, cette décision est, à tout le moins, paradoxale. Aussi, il souhaite interpeller le Gouvernement afin de savoir s'il ne s'agit pas d'une manière déguisée de supprimer cet enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Paul Giacobbi](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93484

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4616